



AVIS AUX MEMBRES

No. 2006 - 118

26 octobre 2006

NOUVELLE MÉTHODOLOGIE POUR L'INDICE PLAFONNÉ AURIFÈRE S&P/TSX

AUCUN IMPACT SUR LES CONTRATS À TERME ET LES CONTRATS D'OPTIONS INSCRITS

Suite à l'annonce du 23 octobre 2006 par Standard and Poor's du changement à la méthodologie utilisée pour l'indice plafonné aurifère S&P/TSX et de la nouvelle marque de commerce de l'indice, qui portera désormais le nom de « indice aurifère global S&P/TSX », veuillez prendre note que les contrats à terme sur l'indice plafonné aurifère S&P/TSX (SXA) et les contrats d'options sur les parts iShares Sector Index Funds portant sur l'indice plafonné aurifère S&P/TSX (XGD, XGL) porteront dorénavant sur l'indice modifié et renommé « indice aurifère global S&P/TSX » à la fermeture des marchés le vendredi 15 décembre 2006.

Vous trouverez ci-joint les caractéristiques à jour des contrats à terme sur indices sectoriels prenant en compte la nouvelle dénomination de l'indice.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Michel Favreau
Premier vice-président et chef de la compensation

Canadian Derivatives Clearing Corporation

65 Queen Street West
Suite 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tel. : 416-367-2463
Fax : 416-367-2473

800 Victoria Square
3rd Floor
Montréal, Québec
H4Z 1A9
Tel. : 514-871-3545
Fax : 514-871-3530

www.cdcc.ca

Caractéristiques

Sous-jacent	<p>L'indice boursier sectoriel S&P / TSX désigné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • indice canadien de la technologie de l'information S&P / TSX • indice canadien de l'énergie S&P / TSX • indice canadien des services financiers S&P / TSX • indice aurifère globale S&P / TSX 				
Unité de négociation	<ul style="list-style-type: none"> • 500 \$ CA multiplié par le niveau de l'indice canadien de la technologie de l'information S&P / TSX • 200 \$ CA multiplié par le niveau de l'indice canadien de l'énergie S&P / TSX • 200 \$ CA multiplié par le niveau de l'indice canadien des services financiers S&P / TSX • 200 \$ CA multiplié par le niveau de l'indice aurifère globale S&P / TSX 				
Mois d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre.				
Cotation des prix	Coté en points d'indice, à deux décimales près.				
Unité de fluctuation des prix	<ul style="list-style-type: none"> • 0,05 point d'indice pour l'indice canadien de la technologie de l'information S&P / TSX • 0,10 point d'indice pour l'indice canadien de l'énergie S&P / TSX • 0,10 point d'indice pour l'indice canadien des services financiers S&P / TSX • 0,10 point d'indice pour l'indice aurifère globale S&P / TSX 				
Dernier jour de négociation	Le jour ouvrable précédant la date de règlement final.				
Date de règlement final	Le 3e vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le 1er jour ouvrable précédent.				
Type de contrat	Règlement en numéraire. Le règlement final se fait au cours d'ouverture officiel de l'indice sectoriel sous-jacent à la date de règlement final.				
Seuil de déclaration	500 positions acheteur ou vendeur nettes pour toutes les échéances combinées.				
Limites de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.				
Marge minimale par contrat	Les renseignements sur la marge minimale par contrat sont disponibles à la Bourse étant donné qu'elle est sujette à des changements périodiques.				
Limite quotidienne de variation des cours	Un arrêt de négociation des contrats à terme sur indices sectoriels sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation des actions sous-jacentes (coupe-circuit).				
Heures de négociation	9 h 30 à 16 h 15 (HNE / HAE).				
Symboles au téléscripneur	<table> <tr> <td>SXA - Aurifère</td> <td>SXH - Technologie de l'information</td> </tr> <tr> <td>SXB - Services financiers</td> <td>SXY - Énergie</td> </tr> </table>	SXA - Aurifère	SXH - Technologie de l'information	SXB - Services financiers	SXY - Énergie
SXA - Aurifère	SXH - Technologie de l'information				
SXB - Services financiers	SXY - Énergie				
Corporation de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CCCPD).				